Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité du Canton de Cleveland

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU **RÈGLEMENT NUMÉRO 628 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2026, le RÈGLEMENT NUMÉRO 628 intitulé :

RÈGLEMENT PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

L'objet de ce règlement est de prévoir des normes applicables à l'attribution et à l'exécution des contrats qui seront conclus par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 $, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*.

Ce règlement a également pour objet de permettre l'octroi de contrats de gré à gré d'une valeur allant jusqu'au seuil déterminé par règlement ministériel devant être attribué suivant une procédure ouverte, tout en favorisant la rotation des fournisseurs.

Le *Règlement numéro 628 portant sur la gestion contractuelle* est disponible au bureau de la municipalité situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland (Québec) J0B 2H0, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Cleveland ce 3 novembre 2026.

Francesca Lebrasseur
Directrice générale adjointe
Municipalité du Canton de Cleveland